

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Effectuer une irrigation de l'oreille.		NUMÉRO : GMF-8.01
		DATE : Octobre 2008
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières ayant reçu une formation spécifique

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers âgés de 14 ans et plus qui se présente au GMF ou pour tous les patients inscrits au GMF

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Le GMF St-Thomas-Matawinie

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance.
- Appliquer des techniques invasives.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Nettoyage de l'oreille par un jet de solution dans le canal externe.

2. CONDITION D'INITIATION

- Après évaluation de l'état du canal auditif par un examen otoscopique.

3. ORDONNANCE

Présence d'un bouchon de cérumen durci :

- Instiller de 2 à 3 gouttes par jour d'huile végétale ou minérale (non parfumée) au coucher pendant 5 à 7 jours.
- Effectuer l'irrigation de l'oreille.
- Si non efficace, répéter les étapes précédentes 1 fois.
- Si la 2^e irrigation n'est pas productive, référer l'utilisateur.

Présence d'insecte vivant :

- Pour tuer l'insecte, remplir le conduit auditif d'huile végétale ou minérale (non parfumée) et attendre 1 heure.
- Effectuer l'irrigation de l'oreille.
- Si non efficace, référer l'utilisateur.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Bouchon de cérumen
- Déloger un insecte du conduit auditif

4.2. Contre-indications

- Doute sur l'intégrité du tympan
- Perforation du tympan
- Otealgie
- Écoulement sanguinolent ou purulent
- Infection diagnostiquée ou suspectée de l'oreille moyenne ou externe
- Maladie de l'oreille connue avec vertige
- Chirurgie récente à l'oreille
- Présence de tubes suite à une myringotomie
- En présence de corps étranger, autre qu'un insecte, référer à un médecin pour l'extraction

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- **Ne pas procéder à l'irrigation de l'oreille**, si traumatismes ou problèmes antérieurs et que le tympan ne peut être visualisé.
- Toujours utiliser de l'eau tiède (température du corps) venant du robinet.
- S'assurer de ne jamais diriger le jet d'eau sur le tympan.
- Utiliser de 200 à 250 ml à chaque irrigation (soit 4 à 5 seringues de 50 ml).
- S'il y a résistance, ne pas forcer l'introduction de la seringue dans le conduit auditif externe.
- En présence d'un insecte vivant, il faut le tuer avant de procéder à l'irrigation afin d'éviter un traumatisme causé par l'insecte.
- En présence d'un bouchon de cérumen durci ou d'un insecte vivant dans les deux oreilles, l'irrigation peut être faite lors de la même intervention.

5.2. Procédures

- Méthode de soins du CESS :
 - «Irrigation de l'oreille»
 - «Examen de l'oreille»

5.3. Éléments de surveillance

- Vérifier le conduit auditif à l'aide de l'otoscope pour confirmer le succès de l'irrigation.

5.4. Complications

- Perforation du tympan

5.5. Limites d'application

- Arrêter l'irrigation si l'utilisateur présente des vertiges, nausées, nystagmus, lipothymie ou douleur importante et le référer à un médecin.
- Si irrigation inefficace, référer l'utilisateur à son médecin traitant, à la clinique sans rendez-vous ou aux services de l'Urgence.

6. SOURCES

- Consensus des signataires
- Méthode de soins du CESS
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Ordonnance collectives No OC-2.06, *Lavage d'oreilles*

Médecins de la clinique :

Dr Jean Depelteau

Dre Joséée Desrosiers

Validé par :

Josée Lamer

Signatures :

CONFIDENTIEL

10 mars 2016

GMF St-Thomas (Matawinie)

Médecins de la clinique :

Ouellet Audrey 17143 _____

Vallée Gabrielle 17451 _____

Lemieux Mélissa 17359 _____

Lefebvre Laurie 17154 _____

Signatures :

_____ *A. Ouellet* _____

_____ *G. Vallée* _____

_____ *M. Lemieux* _____

_____ *L. Lefebvre* _____

